



Chauve-souris porteuse du virus de la rage dans le canton de Berne

État : le 4 juillet 2022

L'Office fédéral de la santé publique a été informé de la mise en évidence du virus de la rage sur une chauve-souris visiblement malade, ramassée dans le canton de Berne. Les autorités sanitaires bernoises ont publié un communiqué de presse à ce propos : [Büren an der Aare : virus de la rage détecté sur une chauve-souris \(be.ch\)](#)

Dans ce contexte, nous rappelons que :

- La rage chez les chauves-souris est présente quasiment partout dans le monde, mais est très rare en Suisse ; aucun cas n'avait été rapporté depuis 2017.
- Il ne faut jamais toucher un animal sauvage ou un animal domestique errant, en particulier si son comportement est anormal. Si une intervention est nécessaire, il est préférable de faire appel à une personne spécialisée en la matière (garde-faune, garde-chasse, vétérinaire, etc.).
- En cas de morsure de chauve-souris, laver abondamment la blessure avec de l'eau et du savon et prendre rapidement contact avec un médecin. Sans traitement, la rage est une maladie mortelle.
- La Suisse est exempte de rage chez les mammifères (renards, chiens, chats, etc.) depuis 1999. La découverte de cette chauve-souris porteuse du virus n'a pas d'incidence sur les recommandations de santé publique. Le risque d'exposition pour la population suisse reste inchangé.

Liens

www.bag.admin.ch/rage

www.bag.admin.ch/plandevaccination